Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 032-213203078-20260924-D2026_044-DE

Pavie
Entre ville et campagne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	19
Procurations :	4
Votants :	23
Date de convocation :	18/09/2026
Votes Pour :	23
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

POUVOIRS : Martine DAREUX a donné procuration à Jacques GABRIEL, Simon CHALÉAT à Radouane KHABBAL, Ludovic SICARD à Virginie DASQUE, Corinne SCHLUCK à Jean-Marc AUTIÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas PUGNET, désigné par le Conseil (art. L.2121-15 du CGCT).

Délibération n° 2026_044 *7.1 Finances locales*

Objet : Solidarité en faveur des communes sinistrées

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Pavie tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 032-213203078-20260924-D2026_044-DE

Aussi, il est proposé au Conseil municipal que la commune contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don d'un montant de mille euros (1 000. €) à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De faire un don d'un montant de mille euros (1 000 €) à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Coordonnées bancaires
Association des maires de France (AMF) :

IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Thomas PUGNET

Le Maire,

MAIRIE de CAVIE 32 (GERS)

Jean-Michel BLAY